

LES TRESORS DE L'EGYPTE ANTIQUE

Article 1 : Organisation

La SARL STANDING OVATION au capital de 15000 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé Route de Villeneuve 77230 Moussy-Le-Vieux, immatriculée sous le numéro RCS Meaux 515278232, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 16/03/2020 au 29/03/2020 minuit (jour inclus).

Jeu-Concours permettant de remporter un croisière en Egypte pour 2 personnes d'une valeur de 1966 euros.

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, visiteurs de la galerie commerciale de E.LECLERC SAUMUR, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent récupérer un bulletin mis à disposition dans leur galerie commerciale, le remplir puis le déposer dans une urne prévue à cet effet. Jeu sans obligation d'achat. Le gagnant sera tiré au sort le lendemain du dernier jour de l'animation et sera contacté par le centre commercial.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Article 4 : Gain

La dotation mise en jeu est :

- Une croisière sur le Nil pour 2 personnes (1966 € TTC)

Détails :

Croisière Féeries du Nil 5* avec visites

- Vols directs
- Visites incluses
- Sites remarquables

Louxor

Destination incontournable, L'Égypte est et restera, pour les amateurs des plus grand mystères de l'humanité, une expérience exceptionnelle.

Civilisation millénaire, elle regorge de sites mythiques d'une magnificence jusqu'ici inégalée: les Pyramides, la Vallée des rois et Abu

Simbel font partie de ce patrimoine de légende unique au monde.

Votre hôtel

Vivez au rythme du Nil, durant une semaine de croisière pleine de visites pour découvrir les sites

exceptionnels et mythiques de la Haute Egypte.

Hérodote a dit : « l'Egypte est le don du NIL », allez la découvrir à bord du MS/RENAISSANCE. Détendez-vous sur votre confortable bateau, remplissez vos yeux de la beauté du fleuve et ses berges, respirez son air pur et découvrez

l'incroyable civilisation des pharaons au travers de site d'exception

PROGRAMME DU 09/11/2019 au 23/05/2020

1e jour / FRANCE - LOUXOR

Envol à destination de Louxor. Accueil à l'aéroport, assistance aux formalités et visas, transfert et installation à bord de votre bateau Le MS Renaissance 5*ou similaire, diner et nuit à quai à Louxor.

2e jour / LOUXOR-ESNA-EDFOU

Petit déjeuner et départ pour l'impressionnante nécropole de Thèbes, la cité des morts regroupant sur la rive ouest du Nil plusieurs dizaines de tombeaux dont le temple funéraire de Ramses III, la vallée des Reines (2 tombeaux) et les colosses de Memnon.

Retour au bateau, déjeuner et navigation vers Edfou, via l'écluse d'Esna. Diner et nuit à quai à Edfou

3e jour / EDFOU- KOM OMBO - ASSOUAN

Petit déjeuner et départ en calèche pour la visite du temple d'Horus à Edfou, le mieux conservé d'Egypte.

Retour au bateau et navigation en direction de Kom Ombo.

Déjeuner. A l'arrivée, visite du temple de Kom Ombo. Niché dans un cadre fabuleux et surplombant le Nil d'une quinzaine de mètres, il est dédié à la fois à Horus, le dieu à tête de faucon et Sobek, le crocodile. Retour au bateau et navigation jusqu'à Assouan. Dîner et nuit à quai.

4e jour / ASSOUAN

Petit déjeuner et départ pour la visite de la perle du Nil : le temple d'Isis sur l'île de Philae. Retour et déjeuner à bord.

Dans l'après-midi, laissez-vous charmer par la beauté du Nil avec une promenade reposante en felouque à travers les îlots du fleuve.

Retour au bateau, diner et nuit à quai.

5e jour / ASSOUAN

Petit déjeuner à bord. Durant cette journée, le bateau restera à quai à Assouan pour une journée libre. Vous aurez également la possibilité

(en option et avec supplément) de partir à la découverte du Majestueux temple d'Abou Simbel, construit par le célèbre Pharaon Ramsès II.

Le soir venu, laissez-vous envoûter par le spectacle son et lumière du temple de Philae (en option et avec supplément)

6e jour / ASSOUAN- KOM OMBO -EDFOU

Petit déjeuner à bord et matinée libre à Assouan pour découvrir ses différents quartiers ou parcourir ses souks à la recherche de souvenirs

ou d'épices aux senteurs enivrantes. Déjeuner à bord et navigation vers Edfou via Kom Ombo. Soirée animée à bord après diner et nuit

sur le bateau à Edfou

7e jour / EDFOU-ESNA-LOUXOR

Après le petit déjeuner, navigation vers Louxor via l'écluse d'Esna. Déjeuner à bord. Visite du temple de Louxor joliment illuminé la nuit et

temps libre pour découvrir les souks ou assister au son et lumière du temple de Karnak (en option et avec supplément). Diner et nuit à

quai.

8e jour / LOUXOR-FRANCE

Après le petit déjeuner, départ pour la visite du temple exceptionnel de Karnak.

Déjeuner à bord et transfert en bus vers l'aéroport de Louxor.

Assistance aux formalités d'enregistrement et envol à destination de la France.

Excursions en option (tarifs sous réserve de modification) :

1- Le Temple d'Abou Simbel (95 euros/adulte et 60 euros/enfant)

2- Son & Lumières à Karnak (30 euros/adulte et 20 euros/enfant)

3- Son & Lumières à Philae (35 euros/adulte et 22 euros/enfant)

NB : Excursions réglables sur place uniquement en espèce a votre guide qui vous communiquera durant la réunion d'information les

horaires de réalisation.

LE RENAISSANCE :

Ce bateau 5* fut construit en 2000 et entièrement rénové en 2010.

Il mesure 70 mètres de long et 13 mètres de large et est constitué de 68 cabines réparties sur les différents ponts dont 7 cabines au pont

inférieur (fenêtre sans ouverture). Toutes les autres cabines ayant des fenêtres à ouverture partielle. (Nous garantissons un logement dans

les cabines des ponts supérieurs avec des fenêtres à ouverture partielle).

Pour votre confort, les cabines sont spacieuses (environ 18m²) et sont équipées de salle de bain, climatisation individuelle, minibar*, coffre-fort*, sèche-cheveux, télévision par satellite.

Le pont soleil dispose d'une piscine extérieure avec chaises longues, parasols et un bar pour vous rafraîchir.

Les jours de navigation le thé de l'après-midi et des petits gâteaux sont servis.

Au salon bar, un spectacle folklorique ainsi que des soirées dansantes sauront vous divertir.

Au restaurant vous goûterez les spécialités du chef sous forme de buffet pour vos 3 repas tous les jours.
A votre disposition une salle de fitness.

* avec supplément.

Services payants :

Internet sans fil

Boutiques

Téléphone

Massages

Boissons

Blanchisserie

Le Transport

Vous voyagerez sur vols charters directs :

De Paris tous les samedis de 2020

De Lyon et Nantes tous les samedis à partir du 15/02/2020

Les horaires ci-dessous sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés (en heures locales) :

PARIS

Vol direct vers Hurghada

Le samedi du 13/07 au 02/11 :

Aller : Départ CDG 20h30, arrivée 01h30 à Hurghada.

Retour : Départ Hurghada 14h30, arrivée à 20h00 à CDG.

Vol direct vers Louxor

Le samedi du 09/11 au 23/05/2020 :

Aller : Départ CDG 19h00, arrivée 01h00 à Louxor.

Retour : Départ Louxor 13h30, arrivée à 18h00 à CDG.

LYON (Via Nantes à l'aller)

Vol direct vers Louxor

Le samedi du 22/02/2020 au 23/05/2020 :

Aller : Départ Lyon 14h30, arrivée 23h00 à Louxor.

Retour : Départ Louxor 9h30, arrivée à 13h30 à Lyon.

NANTES (Via Lyon au retour)

Vol direct vers Louxor

Le samedi du 15/02/2020 au 23/05/2020 :

Aller : Départ Nantes 16h30, arrivée 23h00 à Louxor.

Retour : Départ Louxor 9h30, arrivée à 15h30 à Nantes.

Certains vols peuvent s'effectuer de nuit (Dans ce cas, le logement est prévu dès l'arrivée).

Dans le cas d'un départ de Paris notamment un changement peut survenir entre l'aéroport de départ et celui de retour (exemple décollage de Roissy et retour d'Orly).

Vos horaires de vols définitifs vous seront communiqués une dizaine de jour avant votre départ, à réception de vos carnets de voyage.

Le premier et le dernier jour du voyage sont consacrés au transport. L'organisateur n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il ne

saurait être tenu pour responsable en cas de départ tardif et/ou de retour matinal le dernier jour.

Les transferts collectifs aller-retour sont compris.

A savoir

Important: Les prix mentionnés comprennent les séjours dans les hôtels, bateau mentionnés ou similaire, service d'un guide

francophone, les visites et tout repas mentionné, hors boissons.

A partir du 13 juillet 2019, 30euros euros de frais vous seront demandés à votre arrivée, payables en euro et en espèce. Ils comprennent

les frais de service et le visa (pour les ressortissants français uniquement, les passagers d'autres nationalités doivent impérativement se

renseigner auprès des autorités consulaires égyptiennes avant leur départ). Ainsi que les pourboires obligatoires de 45euros qui seront à

payer au représentant en espèces et en euro.

En fonction de vos horaires de vols, le restaurant de votre hôtel de destination peut être fermé à votre arrivée. Nous invitons donc notre

aimable clientèle à prévoir une collation.

Vous bénéficierez durant la croisière des explications d'un guide francophone. La tradition locale est de lui laisser un pourboire global à la fin de votre séjour.

L'ordre de visites peut être modifié ou inversé.

En fonction des conditions climatiques, certaines activités, animations ou installations extérieures peuvent

être déplacées en intérieur ou supprimées.

Selon les règles de l'hôtellerie internationale, votre chambre sera disponible à partir de 14h00 le jour de votre arrivée et vous devrez la libérer avant 12h00 le jour de votre départ.

Si vous partez seul(e), votre prix en chambre individuelle est calculé automatiquement dans votre devis.

La durée du séjour est calculée sur le nombre de nuitées et non de journées.

En basse saison, en fonction des conditions climatiques, ou si l'affluence de l'hôtel est insuffisante, certaines activités peuvent ne pas être

en place ou supprimées par manque de participants requis (sports collectifs, mini-club,...), et une partie des installations (restaurants, bars, piscine...) peut être fermée.

La qualité du réseau wifi dans la plupart des hôtels égyptiens étant instable, nous vous invitons à vous procurer une carte sim garantissant

une excellente couverture 4G sur tout le territoire.

Formalités

Les ressortissants français voyageant individuellement ou en groupe peuvent entrer en Égypte munis d'un passeport avec une date de validité minimum de six mois après la date de retour en France.

Les ressortissants français peuvent également entrer en Égypte avec une carte nationale d'identité.

Toutefois, il est à noter qu'à partir du

1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore

valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, alors qu'aucune modification matérielle de la carte plastifiée ne

l'indiquera. En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, et bien que les autorités égyptiennes aient été

formellement informées, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une carte nationale

d'identité portant une date de fin de validité dépassée, même si celle-ci est considérée par les autorités françaises comme étant toujours

en cours de validité.

Important: Le visa est obligatoire pour l'entrée dans le pays et obtenu par nos soins pour les ressortissants français. Pour les porteurs d'une

carte d'identité, le visa est apposé, à l'arrivée, sur un formulaire fourni par les autorités locales. Les voyageurs doivent impérativement se

munir avant leur départ de deux photos d'identité qui seront jointes à ce formulaire.

Autres nationalités: se renseigner auprès des autorités consulaires

Organisateur technique : Mondial Tourisme

Le prix comprend

- Le Vol Aller / Retour
- Les Transferts Aéroport/Hôtel/Aéroport
- Les taxes aéroport
- Visites prévues au programme
- L'hébergement Pension complète (hors boisson)
- 1 bagage de 20kg en soute + 8 kg en cabine

Le prix ne comprend pas

- Les dépenses personnelles
- Les assurances voyages
- Les prestations non mentionnées
- 30euros de frais payables sur place (frais de service 5euros et visa 25euros)
- Les pourboires obligatoires de 45euros

Valeur totale : 1966 € TTC.

La valeur du prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ce lot sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation du gagnant

À la fin du jeu-concours, le tirage au sort sera réalisé le 30/03/2020.

Condition(s) de participation au tirage au sort :

Les personnes qui auront répondu correctement aux questions posées participeront au tirage au sort.

Article 6 : Annonce du gagnant

- Le gagnant sera informé par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours
- Le gagnant sera informé par e-mail et/ou par téléphone à l'adresse ou au numéro indiqués lors de l'inscription et le centre commercial prendra contacte avec le gagnant du concours afin de lui remettre son prix.

Article 7 : Remise du lot

Le centre commercial remettra le lot après avoir contacter le gagnant.

Le lot restera à disposition du participant pendant 30 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution du lot.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement du jeu-concours sera consultable sur le site internet reglementdejeu.com à l'adresse indiquée.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la dotation par le bénéficiaire ou ses invités dès lors que le gagnant en aura pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol de la dotation par le bénéficiaire dès lors que le gagnant en aura pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession de la dotation est à l'entière charge du gagnant sans que celui-ci ne puisse demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Article 13 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : <https://www.reglementdejeu.com>.